



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris le, 1 octobre 2018

Contre la politique d'enfermement des enfants

Pour la réorientation des moyens aux services éducatifs

Pour la reconnaissance statutaire des personnels de la PJJ

Le Mardi 9 octobre 2018

Mobilisons-nous pour d'autres choix et la défense des services publics !

En dix-huit mois de gouvernement Macron/Philippe, l'accumulation des mesures antisociales s'est ajoutée aux faveurs fiscales et législatives profitant aux plus riches et à l'économie financière. Le gouvernement confirme et affirme sa politique de casse sociale ultralibérale !

Au cours de l'été, le rapport « action publique 2022 » a été divulgué, confirmant les attaques contre les services publics avec le projet de suppression de 120 000 postes dans les trois Fonctions Publiques, la remise en cause du rôle des CAP et CHSCT et le recours massif aux contractuel.le.s en lieu et place de fonctionnaires titulaires.

C'est dans ce contexte que s'est tenue le 30 août la rencontre interprofessionnelle des organisations syndicales. Le SNPES-PJJ/FSU partage les constats de l'intersyndicale Fonction Publique et interprofessionnelle (FSU - CGT – FO – SOLIDAIRES) :

- **dans le prolongement des lois « travail », le gouvernement s'attaque aujourd'hui au système d'assurance chômage,**
- **après la dérégulation du droit du travail qui ne fait qu'accroître la précarité et participe à la destruction des emplois, il s'attaque à la fonction publique,**
- **l'instauration d'un système de sélection à l'université qui laisse plusieurs dizaines de milliers de jeunes sur le bord du chemin dont une majorité de bachelier.e.s issu.e.s de milieux populaires ou des filières professionnelles,**
- **la remise en cause du système de retraite basé sur les solidarités collectives,**
- **des attaques contre les systèmes de santé et les prestations sociales considérées comme un coût et non comme une richesse, niant ainsi le principe même de protection et de solidarité des populations les plus vulnérables.**

Le projet de « CAP 22 » confirme une vision politique qui vise à réduire les services publics pourtant essentiels au principe de justice sociale et d'équité entre les citoyen.ne.s.

Au Ministère de la Justice et à la PJJ, un certain nombre de juridictions et de services s'est manifesté en cette rentrée pour dénoncer le manque de moyens humains et matériels. La qualité du service public, l'égalité de traitement des justiciables et la prise en charge des jeunes s'en trouvent fragilisés. Le projet de Loi Programmation Justice 2018, présenté au Sénat le 9 octobre prochain, va aggraver la situation, en transférant des compétences et des budgets au secteur privé et en révisant le périmètre et les missions des différentes administrations.

Au ministère de la justice, la Garde des Sceaux promeut un « plan prison » illusoire avec la création de 15 000 places de prisons supplémentaires, seule réponse envisagée à une hausse toujours constante de l'incarcération. La même philosophie est à l'oeuvre à la PJJ avec l'ouverture d'un EPM et de 20 centres fermés alors que par ailleurs des UEHC ferment, à Epernay et Tourcoing, ou se retrouvent sur la sellette à Grasse et à Beauvais, concourant ainsi à la pénurie de places en hébergement éducatif et au changement de sens du placement, envisagé seulement comme une sanction et non plus une protection.

Alors que ces décisions sont prises, le nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s reste scandaleusement élevé. Au premier août ce sont 873 enfants qui étaient détenus !

Pour le SNPES-PJJ/FSU, il y a un lien évident entre l'accroissement de l'incarcération et les orientations de la PJJ. Face à l'ampleur du problème, la DPJJ refuse de s'interroger sur les choix qui sont faits et applique la feuille de route sécuritaire du gouvernement sans tenir compte de l'avis des professionnel.le.s et des organisations syndicales. Les moyens budgétaires et humains consacrés à ce programme de renforcement de l'enfermement des enfants se fait au dépend des services éducatifs et va changer durablement le caractère éducatif de la PJJ.

Par ailleurs, pour que soit conduite une politique de protection judiciaire ambitieuse, nous sommes convaincu.e.s que toutes les catégories de personnels doivent concourir à la mission éducative, qu'elles appartiennent aux corps spécifiques de la PJJ ou aux corps communs du ministère de la justice (filière administrative et technique, ASS, infirmières).

Le SNPES-PJJ/FSU affirme que la considération statutaire des personnels à la PJJ est intimement liée à la reconnaissance des missions et des jeunes accompagné.e.s. A la lecture du « plan stratégique RH » présenté en CTM le 26 juin, le ministère de la justice affiche clairement un manque d'ambition concernant la situation des personnels (conditions de travail et situations statutaires).

Le passage en catégorie « A minuscule » de la filière socio-éducative n'est absolument pas satisfaisant, il ne reconnaît pas l'expertise et l'autonomie pédagogique des professionnel.le.s et il comporte des grilles indiciaires insuffisantes. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire. De plus, la DPJJ programme l'extinction du corps des CSE et ne laisse aucune perspective positive pour ces agents qui représentent presque un tiers des personnels éducatifs. Concernant les RUE, la seule solution est l'intégration des RUE dans un corps de directeur.trice.s revalorisé et le passage en catégorie A type de toute la filière socio-éducative.

Concernant les autres catégories de personnels (ASS, PT), le SNPES-PJJ/FSU exige l'ouverture d'un concours et réaffirme l'importance de la pluridisciplinarité dans l'accompagnement des jeunes dans les services de milieu ouvert et d'insertion. Pour finir, le projet de statut ministériel des psychologues fait disparaître purement et simplement la spécificité de l'intervention des psychologues de la PJJ auprès d'un public d'enfants et d'adolescent.e.s. Le SNPES-PJJ/FSU revendique l'existence d'un concours spécifique de recrutement des psychologues à la PJJ et exige l'alignement des grilles indiciaires sur celles des psychologues de l'Éducation Nationale.

Pour les Agents Non titulaires de la PJJ qui sont plus de 1400, nous exigeons l'égalité des droits en matière de salaire et d'indemnités, d'accès à la formation et la mise en place d'un plan de titularisation pour toutes et tous.

Pour les personnels administratifs et techniques, nous revendiquons la reconnaissance statutaire et indiciaire pour ces agents, nombreux à occuper des fonctions de catégorie B. Le projet de transformation de postes d'Adjoint.e.s Administratif.ve.s en Secrétaires Administratif.ve.s doit être mis en place urgemment, notamment pour acter l'ampleur de la modification des missions de ces personnels, de l'accroissement de la charge de travail.

Parallèlement à ces revendications statutaires, nous exigeons que l'administration ouvre des négociations sur les normes, la charge et les conditions de travail de l'ensemble des catégories de personnels.

Pour lutter contre cette politique destructrice, le SNPES-PJJ/FSU appelle à être massivement en grève le 9 octobre 2018 et à participer à la construction de mobilisations aussi bien dans le public que dans le privé. Dans un contexte où les services publics et les fonctionnaires sont disqualifiés par le gouvernement, les enjeux sont importants : retraites, revalorisation du point d'indice, suppression de postes, recours plus important aux contractuel.le.s et donc à la précarité...

A la PJJ, la mobilisation est impérative ce jour, car le 9 octobre 2018 commence le débat parlementaire sur la loi de programmation budgétaire pour la justice, qui prévoit la création des 20 centres fermés et d'une prison pour enfants. Les voix de plusieurs sénateur.trice.s commencent à remettre en cause le choix du gouvernement du tout enfermement : le SNPES-PJJ/FSU ayant porté la lutte contre ce projet, se saisira de toute opportunité politique pour faire entendre la primauté de l'éducatif.

Nous appelons à des initiatives larges et unitaires ce jour-là pour signifier notre refus d'une telle orientation sécuritaire et réclamer la réorientation de ces moyens budgétaires pour les autres services éducatifs de la PJJ.